

Mairie de Cruseilles
35 place de la mairie
74 350 CRUSEILLES

A Bassy, le 25 juillet 2025

Personnes en charge du dossier :
Syr'Usses : Fanny SEYVE

Objet : Avis PPA Syr'Usses – modification simplifiée n°1 PLU de Cruseilles

Madame le Maire,

Vous avez transmis la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune, pour avis, et nous vous en remercions.

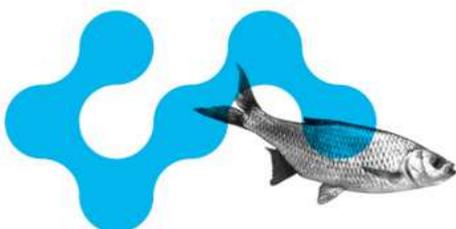
Après lecture et analyse, nous vous faisons part des remarque suivantes.

Tout d'abord, nous saluons que l'ensemble des modifications tiennent compte de la disponibilité de la ressource en eau.

Concernant l'OPA n°3, sa capacité d'accueil sera légèrement supérieure de 160 à 170 habitants au lieu de 150 à 160. Nous vous préconisons de promouvoir dans cet aménagement urbain, l'installation de matériels hydro-économiques, de rendre les surfaces perméables, notamment les stationnements, et de végétaliser pour offrir de zones de rafraîchissement.

Concernant les piscines, la commune avait déjà prescrit des règles de double conditionnement dans les zones UH, 1AUH, A et N. Désormais cette règle sera élargie au secteur Ntl au château des Dronières pour un projet de piscine potentiel qui devra respecter la double condition d'une disponibilité suffisante de la ressource en eau potable et un volume maximal de 50 m³. Le syndicat est satisfait de cette harmonisation mais s'interroge sur les critères qui serviront à définir la disponibilité suffisante de la ressource en eau potable. Ce point mériterait d'être éclairci et défini à l'échelle de la commune.

Concernant le STECAL n°13, à savoir le camping des Dronières, il est envisagé une capacité d'accueil saisonnière de 196 personnes environ. Le besoin en eau est estimé à 3 175,5m³ d'eau potable par an, sur la base d'une consommation d'un campeur de 120l/j (cf. Avis de l'autorité environnementale Auvergne-Rhône Alpes du 12 juin 2025). Il s'agirait d'une consommation supplémentaire, en période de pointe. Le Syr'Usses porte attention sur la disponibilité de la ressource en période estivale où les besoins sont généralement accrus et les consommations par conséquentes supérieures. Cette période de tension correspond à l'étiage des cours d'eau où les débits peuvent baisser considérablement. Il semble indispensable, au regard des situations actuelles de sécheresse qui se reproduiront, d'installer des matériels hydro-économiques dans le camping et de réduire la dépendance à l'eau. Il serait intéressant d'installer un compteur pour mesurer si vos prévisions de 120l/j/campeur est supérieur ou stable.



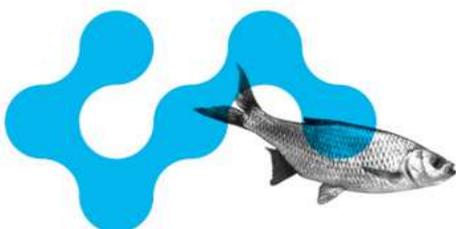


Pour conclure, le Syr'UsseS émet un avis favorable sur cette modification simplifiée et espère que les préconisations visant à réduire les consommations d'eau en période de pointe soient prises en compte. A ce titre et dans le cadre du futur PTGE, le Syr'UsseS portera une attention particulière aux activités touristiques et saisonnières et s'attachera à prendre en compte les avis et attentes de votre commune.

Mes services et moi-même restons à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes sincères salutations.

Jean-Yves Mâchard
Président du Syndicat de Rivières



Les UsseS
SYNDICAT
DE RIVIÈRES

107 route de l'Eglise 74 910 BASSY | 04 50 20 05 05
contact@rivieres-usses.com
www.rivieres-usses.com